

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

À l'agent principal du Bloc Québécois

### **RAPPORT SUR L'AUDIT DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL D'UN PARTI ENREGISTRÉ**

#### **Opinion avec réserve**

Nous avons effectué l'audit du rapport financier annuel d'un parti enregistré (le « rapport financier ») du Bloc Québécois pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, le rapport financier annuel du Bloc Québécois pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada.

#### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Comme c'est le cas pour d'autres organismes du même type, le Bloc Québécois tire une partie importante de ses produits de campagnes de financement et d'adhésion pour lesquelles il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes du Bloc Québécois et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux produits de campagnes de financement et d'adhésion.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier annuel ». Nous sommes indépendants du Bloc Québécois conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

#### **Observation - Référentiel comptable et restriction à l'utilisation**

Nous attirons l'attention sur la note afférente au rapport financier annuel, qui décrit le référentiel comptable. Le rapport financier annuel a été préparé pour permettre à l'agent principal du Bloc Québécois de se conformer aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. En conséquence, il est possible que le rapport financier annuel ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement à l'agent principal et au Directeur général des élections, et ne doit pas être utilisé par d'autres parties que l'agent principal et le Directeur général des élections.

#### **Responsabilités de l'agent principal et des responsables de la gouvernance pour le rapport financier annuel**

L'agent principal est responsable de la préparation du rapport financier annuel conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada*, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier annuel exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Les responsables de la gouvernance sont responsables de surveiller le processus d'information financière du Bloc Québécois.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier annuel**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier annuel pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier annuel comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Bloc Québécois;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'agent principal, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

À notre avis, le rapport financier présente les renseignements contenus dans les écritures comptables sur lesquelles il est fondé, comme l'exige le paragraphe 435(1) de la *Loi électorale du Canada*.

(1)  Dufour Charbonneau Brunet et Associés inc.

Brossard, le 25 mai 2022

(1) Par Sylvain Brunet, CPA auditeur

## **1. RÉFÉRENTIEL D'INFORMATION FINANCIÈRE APPLIQUÉ POUR LA PRÉPARATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL D'UN PARTI ENREGISTRÉ**

Le rapport financier annuel d'un parti enregistré (le « rapport financier ») a été préparé conformément aux dispositions en matière d'information financière de l'article 432 de la *Loi électorale du Canada* et selon le formulaire prescrit par Élections Canada.

Le rapport financier a été préparé pour permettre à l'agent principal de se conformer aux exigences de la *Loi électorale du Canada*. Il est destiné uniquement à l'usage de l'agent principal et du Directeur général des élections. En conséquence, le lecteur doit garder à l'esprit qu'il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. La *Loi électorale du Canada* exige que le public puisse avoir accès au rapport financier.

## **BLOC QUÉBÉCOIS**

### **ÉTATS FINANCIERS**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

## **TABLE DES MATIÈRES**

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
États financiers	
Résultats et évolution de l'actif net	4
Situation financière	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 11
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Frais d'administration	12
Annexe B - Plan d'action	12
Annexe C - Dépenses électorales	12

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
**BLOC QUÉBÉCOIS**

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **BLOC QUÉBÉCOIS** (le « Parti »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Parti au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas pour d'autres organismes du même type, le Parti tire une partie importante de ses produits de campagnes de financement et d'adhésion pour lesquelles il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes du Parti et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux produits de campagnes de financement et d'adhésion, à l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et 2020, de l'actif à court terme au 31 décembre 2021 et 2020 et de l'actif net au 1er janvier et 31 décembre pour les exercices 2021 et 2020. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Parti.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Parti;

**DUFOUR  
CHARBONNEAU  
BRUNET**

& ASSOCIÉS INC.

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

---

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Parti à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Parti à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Dufour Charbonneau BA et Associés inc.*

Brossard, le 25 mai 2022

<sup>1</sup> Par Sylvain Brunet, CPA auditeur

**BLOC QUÉBÉCOIS****RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>PRODUITS</b>		
Campagnes de financement et d'adhésion	2 231 123 \$	1 749 902 \$
Remboursement du Directeur général des élections - élection générale	1 122 350	-
Remboursement du Directeur général des élections - candidats (note 8)	976 670	-
Intérêts	5 387	5 263
	<b>4 335 530</b>	<b>1 755 165</b>
<b>MONTANTS ATTRIBUÉS AUX CIRCONSCRIPTIONS</b>		
Redevances	(2 211 189)	(1 715 112)
Montants récupérés sur les cartes de membres	22 195	22 402
Produits - transferts des circonscriptions	1 207 671	853 044
	<b>(981 323)</b>	<b>(839 666)</b>
	<b>3 354 207</b>	<b>915 499</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	386 103	361 426
Frais d'administration (annexe A)	320 982	268 888
Plan d'action (annexe B)	129 860	63 576
Dépenses électorales (annexe C)	2 525 590	-
Direction politique et administrative	46 257	7 576
Communications	25 657	66 971
Frais financiers	49 602	36 301
Remboursement au Directeur général des élections - candidats	24 855	3 891
	<b>3 508 906</b>	<b>808 629</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>(154 699)</b>	<b>106 870</b>
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>832 303</b>	<b>725 433</b>
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>677 604 \$</b>	<b>832 303 \$</b>

**BLOC QUÉBÉCOIS**

## SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2021

2020

## ACTIF

## À COURT TERME

Encaisse	1 326 241 \$	2 306 461 \$
Débiteurs (note 4)	17 292	12 913
Frais payés d'avance	560	468

## TOTAL DE L'ACTIF

1 344 093 \$ 2 319 842 \$

## PASSIF

## À COURT TERME

Créditeurs (note 6)	666 489 \$	1 487 539 \$
---------------------	------------	--------------

## ACTIF NET

Actif net non affecté	677 604	832 303
-----------------------	---------	---------

## TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF NET

1 344 093 \$ 2 319 842 \$

Engagements contractuels (note 7)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,



Agent principal

Trésorier

**BLOC QUÉBÉCOIS****FLUX DE TRÉSORERIE**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

	<b>2021</b>	2020
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<b>(154 699) \$</b>	106 870 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	<b>(4 379)</b>	458 889
Frais payés d'avance	<b>(92)</b>	(22)
Créditeurs	<b>(821 050)</b>	811 576
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(980 220)</b>	1 377 313
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>2 306 461</b>	929 148
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 326 241 \$</b>	2 306 461 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# BLOC QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
Au 31 décembre 2021

---

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Bloc Québécois est un parti politique enregistré auprès du Directeur général des élections du Canada en vertu de la Loi électorale du Canada. Cependant, les circonscriptions enregistrées sont inscrites de façon indépendante auprès d'Élection Canada et elles doivent déposer des états financiers distincts auprès d'Élection Canada.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Le Bloc Québécois applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges pour la période visée. Les éléments faisant l'objet de telles estimations et hypothèses comprennent notamment les remboursements électoraux. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

### CONSTATATION DES PRODUITS

#### *Apports*

Le Parti utilise la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus.

#### *Campagnes de financement et d'adhésion*

Les produits découlant des campagnes de financement, d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres sont enregistrés au moment où ils sont reçus.

#### *Remboursements électoraux*

Les remboursements électoraux sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les élections ont lieu lorsque le montant à recevoir peut être estimé de manière raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Le Parti a comptabilisé les produits tirés des remboursements électoraux selon l'interprétation que fait la direction de la législation applicable de la Loi électorale du Canada. Les montants réclamés doivent être vérifiés et acceptés par Élection Canada avant qu'ils puissent être recouverts.

#### *Intérêts*

Les intérêts sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

## BLOC QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
Au 31 décembre 2021

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

##### *Évaluation initiale*

Le Parti évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec le Parti qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le Parti dans le cadre de l'opération.

##### *Évaluation ultérieure*

Le Parti évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique du Parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### 3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

#### INSTRUMENTS FINANCIERS - INSTRUMENTS FINANCIERS CRÉÉS OU ÉCHANGÉS DANS UNE OPÉRATION ENTRE APPARENTÉS

Le Parti a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Parti.

**BLOC QUÉBÉCOIS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
Au 31 décembre 2021

**4. DÉBITEURS**

	2021	2020
Agents officiels	10 325 \$	16 130 \$
Provision pour dépréciation	(2 073)	(5 815)
Autres sommes à recevoir de l'État	1 956	-
	<b>10 208</b>	<b>10 315</b>
Associations de circonscriptions enregistrées	5 409	2 598
Associations de circonscriptions non enregistrées	1 675	-
	<b>17 292 \$</b>	<b>12 913 \$</b>

**5. EMPRUNT BANCAIRE**

Au cours de l'exercice, le Parti a contracté une marge de crédit allant jusqu'à 1 000 000 \$ au taux préférentiel de l'institution financière majoré de 1 % et garantie par des hypothèques de 1er rang sur l'universalité des créances présentes et futures, incluant les remboursements électoraux des circonscriptions et sur le remboursement des dépenses électorales du Parti. Cette marge de crédit n'a pas été utilisée et fut fermée en janvier 2022.

**6. CRÉDITEURS**

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	94 040 \$	60 324 \$
Associations de circonscriptions enregistrées, sans intérêt	42 382	149 292
Associations de circonscriptions non enregistrées, sans intérêt	214 382	721 354
Directeur général des élections - candidats	288 906	537 360
Salaires et vacances	26 779	19 209
	<b>666 489 \$</b>	<b>1 487 539 \$</b>

**7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

Le Parti est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 30 novembre 2022 et les loyers minimums futurs pour le prochain exercice totalisent 33 000 \$.

Les engagements pris par le Parti en vertu de baux sur des équipements de bureau totalisent 31 048 \$ et les versements à effectuer au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2022	10 763 \$
2023	10 763 \$
2024	6 779 \$
2025	2 743 \$

## BLOC QUÉBÉCOIS

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
Au 31 décembre 2021

### 8. REMBOURSEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS - CANDIDATS

Par décision du conseil général électoral tenu le 22 août 2021, il fut décidé de transférer les créances de remboursement des dépenses électorales des candidats en provenance d'Élection Canada au Parti.

### 9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Par décision du conseil général, les contributions et les frais d'adhésion et de renouvellement de cartes de membres reçus par le Bloc Québécois sont entièrement crédités, à titre de redevances, au compte de l'association de la circonscription de résidence du donateur ou du membre, sauf si ce dernier l'exige autrement par écrit. Cependant, des frais de gestion sont facturés par le Bloc Québécois aux associations des circonscriptions relativement aux adhésions et aux renouvellements de cartes de membres. Au cours de l'exercice, le Bloc Québécois a effectué les opérations monétaires suivantes avec les associations des circonscriptions et des candidats :

	2021	2020
<i>Cessions reçues</i>		
Associations enregistrées	16 048 \$	12 162 \$
Candidats aux élections	57 005 \$	110 484 \$
<i>Cessions envoyées</i>		
Associations enregistrées	36 516 \$	- \$
Candidats aux élections	1 851 175 \$	40 214 \$

À la fin de l'exercice, les montants dus aux apparentés ou dus par eux sont les suivants :

	2021	2020
<i>Débiteurs</i>		
Agents officiels	10 325 \$	16 130 \$
Associations de circonscriptions	7 084 \$	2 598 \$
<i>Créditeurs</i>		
Associations de circonscriptions	256 764 \$	870 646 \$

### 10. ÉLECTION GÉNÉRALE

Le 15 août 2021, le Directeur général des élections a émis des brefs électoraux ordonnant la tenue d'une élection générale le 20 septembre 2021. La campagne électorale a été d'une durée totale de 36 jours.

## **BLOC QUÉBÉCOIS**

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
Au 31 décembre 2021

---

### **11. INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le Parti à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Parti est principalement lié aux débiteurs. Le Parti ne court aucun risque important à l'égard de ses débiteurs.

#### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Parti éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Parti est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs. Le Parti surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de ses activités pour être en mesure de respecter ses engagements financiers.

### **12. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

**BLOC QUÉBÉCOIS****RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour l'exercice clos le 31 décembre

**2021****2020****ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION**

Loyer	<b>38 329 \$</b>	41 391 \$
Assurances	<b>3 336</b>	3 035
Taxes et permis	<b>5 283</b>	5 341
Téléphone	<b>3 941</b>	4 110
Location et entretien des équipements	<b>13 543</b>	13 258
Poste, messagerie et fournitures	<b>37 489</b>	37 901
Frais informatique	<b>162 657</b>	75 186
Honoraires professionnels	<b>54 331</b>	82 851
Mauvaises créances	<b>2 073</b>	5 815
	<b>320 982 \$</b>	268 888 \$

**ANNEXE B - PLAN D'ACTION**

Campagne de financement	<b>36 492 \$</b>	58 747 \$
Forum jeunesse	<b>2 176</b>	230
Événements	<b>71 821</b>	-
Recherche et sondage	<b>19 371</b>	4 599
	<b>129 860 \$</b>	63 576 \$

**ANNEXE C - DÉPENSES ÉLECTORALES**

Publicité - En ligne	<b>539 801 \$</b>	- \$
Publicité - Médias imprimés	<b>52 196</b>	-
Publicité - Radio	<b>269 483</b>	-
Publicité - TV	<b>119 704</b>	-
Publicité - Autres	<b>586 570</b>	-
Sondages électoraux ou autres, ou autres types de recherche	<b>45 990</b>	-
Tournée du chef	<b>293 216</b>	-
Bureau national	<b>51 657</b>	-
Salaires et avantages sociaux	<b>91 579</b>	-
Déplacements - Autres que la tournée du chef	<b>10 609</b>	-
Services d'appels aux électeurs	<b>17 646</b>	-
Autres	<b>166 250</b>	-
Bonifications et transferts aux circonscriptions ciblées	<b>295 376</b>	-
Revenu de campagne électorale	<b>(14 487)</b>	-
	<b>2 525 590 \$</b>	- \$